



5

MAI 1967

la **vie** des communautés religieuses

ADMINISTRATION

La Vie des Communautés religieuses est publiée par les Franciscains de la Province Saint-Joseph au Canada.

La *Direction* est assurée par le R. P. Léonce HAMELIN, o.f.m., assisté d'une équipe de théologiens de diverses communautés religieuses.

Secrétaire: R. F. Réal PRÉVOST, o.f.m.

Administrateur: M. Réal GAGNIER.

On souscrit directement à la revue, sans l'intermédiaire des librairies ni des agences. En joignant une étiquette à toute correspondance administrative, vous facilitez notre travail.

Tout ce qui concerne la revue (envoi de manuscrits, consultations, service bibliographique, administration) doit être adressé à:

La Vie des Communautés Religieuses
5750, boul. Rosemont — Montréal 36
Québec, Canada

TÉL. 259-6911

Souscription : \$3.00

*Chaque auteur porte la responsabilité
de ses articles*

La couverture est
de Réal PRÉVOST, o.f.m.

La VIE des communautés religieuses

MAI 1967
Vol. 25, n° 5

Eugène MARCOTTE,
o.m.i.

Le rôle de la communauté dans le gouver- nement local ----- 130

De nos jours les consultations collectives sont en train de s'introduire dans les faits, voire même dans les droits et dans les structures; il est à prévoir qu'elles s'imposeront bientôt comme une pièce indispensable au bon exercice du gouvernement local. L'A. étudie le fait et note quelques problèmes pratiques à ce sujet.

Formation doctrinale pour notre temps ----- 146

L'Institut Supérieure des Sciences Religieuses de Montréal présente son nouveau programme d'études pour septembre 1967.

Religieux en situation ----- 150

Les livres — Les disques

LE RÔLE DE LA COMMUNAUTÉ DANS LE GOUVERNEMENT LOCAL

Parmi les nouveautés qui s'introduisent de nos jours dans le style de notre vie religieuse, il en est une qui mérite, je crois, une attention toute spéciale : c'est que la communauté comme telle, au plan local, est en train d'assumer un rôle actif de plus en plus marqué dans la conduite de sa vie et de ses activités.

Il ne s'agit plus seulement du fait — d'ailleurs très ancien — que des membres de la communauté prêtent leur concours au supérieur dans son exercice du gouvernement : déjà les conseillers officiellement désignés se voyaient chargés de cette fonction et le supérieur avait le devoir de recourir régulièrement à leurs services. De plus, comme l'a souligné le Concile lui-même, il est de plus en plus recommandé au supérieur de consulter aussi d'autres membres de la communauté, surtout les plus compétents — souvent bien plus compétents que le supérieur lui-même — dans les secteurs particuliers que concernent ses décisions.

Mais ce qu'il y a de neuf aujourd'hui, c'est que l'on souhaite et que l'on commence de mettre en œuvre des consultations collectives de tous les membres de la communauté ; on autorise ceux-ci, ou même on les invite, à discuter ensemble les questions qui les touchent, pour en arriver à s'entendre sur l'orientation de la maison ou de l'œuvre, ou pour proposer des solutions aux problèmes qui surgissent. Jusqu'ici, de telles rencontres collectives pour échanger des vues sur ces sujets n'avaient à peu près pas de place, sauf en de rares exceptions, dans la vie des communautés religieuses ; on était même porté à les regarder comme suspectes, parce que dangereuses pour l'autorité du supérieur et pour le bon esprit de la maison. Mais de nos jours, elles sont en train de s'introduire dans les faits, voire même dans le droit et dans les structures ; et il est à prévoir, sans vouloir jouer au prophète, qu'elles pourront fort

bien finir par s'imposer généralement comme un fait tout normal, comme une pièce indispensable au bon exercice du gouvernement local.

Je ne sais pas si l'on a assez remarqué la nouveauté de ce phénomène, et surtout l'importance des conséquences qui sont appelées à en résulter. Il ne semble pas y avoir grand'chose d'explicite et de précis là-dessus dans l'abondante littérature contemporaine sur le renouveau de l'obéissance religieuse ou de l'exercice de l'autorité. Pourtant, je crois qu'il est extrêmement opportun de s'arrêter à y réfléchir, pour mieux mesurer l'envergure de cette innovation, avec les secours qu'elle peut apporter au supérieur, mais aussi avec les défis nouveaux qu'elle peut lui présenter.

1. RÉFLEXIONS THÉORIQUES

Dans cette question de ce que j'appellerai, faute de mieux, la « consultation collective », il n'y a sans doute pas de grandes difficultés tant que l'on en reste au plan de la théorie et de la doctrine ; ce qui va nous permettre de passer assez rapidement sur ce point.

1. Les avantages

Commençons par signaler quelques-uns au moins des avantages considérables et irremplaçables qu'offre cette pratique, et qui expliquent la faveur qu'elle est en train de s'acquérir.

a) *La communauté mieux gouvernée*

Tout d'abord, il est entendu que le supérieur a grand avantage, et même un certain besoin, de profiter des avis de ses sujets pour s'éclairer dans le gouvernement de sa communauté. Ceci a toujours été vrai, et a toujours été reconnu en principe, quoique diversement appliqué en pratique. Ceci est plus vrai que jamais de nos jours et l'on y insiste de plus en plus, à la fois à cause de la complexité croissante des œuvres apostoliques dont on a la charge et des conditions de vie souhaitables pour l'épanouissement de la vie religieuse, et, d'autre part, à cause de la plus grande compétence personnelle des sujets et de la conscience plus vive du respect que l'on doit avoir pour leur valeur et leur dignité personnelles.

De ce point de vue, ce qu'il y a de particulier dans le cas d'une consultation collective de tous les membres d'une communauté, c'est que les avis ou conseils donnés au supérieur ont toute chance d'être plus complets, plus justes, plus nuancés. Quand tous les intéressés — et non pas seulement quelques-uns — sont invités à exprimer leur opinion, et quand ces vues peuvent se confronter et s'éclairer mutuellement dans une bonne discussion commune, on peut dégager beaucoup mieux tous les aspects d'un problème, mieux prévoir toutes les implications ou les conséquences des solutions envisagées, découvrir une plus grande variété de réponses possibles, et en arriver à un jugement plus équilibré et plus précis sur les mérites et les inconvénients respectifs de chacune des voies explorées. C'est dire que de tels échanges de vues peuvent renseigner davantage les supérieurs que les seules consultations individuelles de tel ou tel sujet, ou même que l'étude du problème avec les seuls membres de son conseil.

De plus, une telle pratique permet d'unifier davantage l'action de la communauté pour la sanctification personnelle de ses membres et pour la tâche apostolique. Quand une communauté a charge collectivement d'une tâche commune, comme c'est le plus souvent le cas, chacun des sujets se consacre à une partie de cette tâche ; mais il faut que l'action de tous soit coordonnée et harmonisée pour le bien commun de l'ensemble. Il appartient d'abord au supérieur, lien d'unité dans ce groupe, d'assurer cette unification : c'est lui qui décide de l'orientation générale de l'œuvre, qui distribue les diverses tâches entre les membres de la communauté, qui voit à l'agencement de tous ces apports individuels par les directives qu'il donne à chacun pour l'exécution de ce qui lui est confié. Mais cette unification peut se faire plus profondément et plus heureusement encore si elle s'achève au plan horizontal, quand tous les membres de la communauté se réunissent périodiquement pour discuter ensemble de leurs activités, pour s'entendre peut-être sur des normes d'action plus précises, en tout cas pour que chacun prenne mieux conscience des exigences de l'ensemble de l'œuvre et de chacune de ses parties, et que chacun, par là, soit plus soucieux d'insérer son travail dans celui de l'ensemble, par une collaboration plus intime et plus continue avec chacun de ses confrères engagés dans la même tâche commune.

Ajoutons que ce qui vaut de l'action apostolique s'applique

également à l'action de la communauté pour la sanctification de ses membres. Il n'est pas besoin d'expliquer longuement ici que la communauté comme telle a un rôle positif à jouer pour soutenir chacun des sujets dans sa marche vers la perfection de la charité, en créant le milieu commun le plus favorable à cet épanouissement heureux de la vocation et de la personnalité spirituelle de chacun. Les Constitutions visent à faire de la communauté un tel agent collectif de sanctification dans la communion interpersonnelle des membres et dans leur entraide mutuelle pour la conquête de leur même idéal et le supérieur, de son côté, doit voir à l'application concrète des Constitutions de manière à atteindre le mieux possible ce but rêvé. Mais ici encore, on peut espérer de meilleurs résultats si tous les membres réfléchissent ensemble sur l'aide mutuelle qu'ils doivent s'apporter et sur les conditions les plus favorables pour intensifier l'action sanctifiante du milieu communautaire.

b) *La communauté plus engagée*

En même temps, par le fait même que chacun est appelé à participer aux délibérations qui concernent l'ensemble de l'œuvre ou de la vie communautaire, chacun peut se sentir plus engagé dans cette œuvre commune, plus responsable de l'ensemble, et non pas seulement de son propre champ d'action. Une telle pratique a donc l'appréciable avantage d'intéresser chacun des membres à la vie de toute la communauté, et au rôle particulier qu'y jouent tous les autres membres ; et parce qu'on y est plus intéressé, il y a chance que l'on s'y livre avec plus d'ardeur. Les horizons élargis invitent à mieux tenir compte du tout, à vouloir davantage s'y insérer harmonieusement ; on peut travailler plus intelligemment parce que l'on comprend mieux la place particulière que prend son activité dans l'ensemble, et la manière concrète dont elle doit, par conséquent, s'agencer avec le travail des autres pour que l'œuvre totale se porte mieux.

Il est à peine besoin d'ajouter comment cette pratique répond, au surplus, à deux des grandes aspirations du religieux contemporain : d'une part, intensifier la vie communautaire, favoriser le rapprochement des personnes par une insistance plus grande qu'autrefois, en principe et en pratique, sur la collaboration de tous ; et, d'autre part, permettre à chacun de mettre au service de l'œuvre commune toutes les ressources dont il dispose, par les suggestions

que l'on se sent — ou se croit — en mesure de faire pour sa conduite, pour son adaptation, etc. Tout ceci est possible, dans une certaine mesure, avec un régime de consultation occasionnelle des divers membres séparément ; mais il est clair que ces aspirations trouvent une réponse beaucoup plus satisfaisante si le supérieur consulte régulièrement toute la communauté réunie. Ainsi, chaque membre a davantage le sentiment de faire vraiment partie de l'ensemble ; parce qu'il peut exprimer son opinion et que celle-ci est prise en considération par tous, il peut prendre mieux conscience de l'estime que l'on a pour lui et pour son jugement, ce qui supprime, du moins pour une bonne part, la pénible impression d'être isolé parmi les autres, d'être ignoré d'eux ou du moins d'être considéré comme quantité pratiquement négligeable.

2. Les limites

Malgré tous ces avantages, il faut toutefois reconnaître que la consultation collective a nécessairement certaines limites. D'ailleurs, c'est en précisant bien, dès l'abord, ces limites que l'on peut prévenir les principales objections que cette pratique pourrait soulever et les plus graves déviations auxquelles elle pourrait conduire.

a) *Matière limitée*

Tout d'abord, il y a forcément, dans ce qui touche à la vie ou à l'œuvre de la communauté, bien des choses qui ne peuvent faire l'objet de discussions par tous ses membres réunis. On voit mal, par exemple, que ceux-ci puissent s'aventurer à étudier et juger publiquement le comportement personnel de l'un ou l'autre d'entre eux, les rivalités ou oppositions entre certains, ou encore, les raisons de l'échec de tel ou tel dans sa part de travail : autant de sujets qu'il serait pour le moins extrêmement délicat de discuter communautairement, et que, d'ailleurs, on peut n'être pas en mesure d'examiner parce qu'on manque d'éléments d'information qui seraient nécessaires pour pouvoir en arriver à une juste appréciation. Autant de questions, donc, qui relèveront du seul supérieur, avec l'aide, tout au plus, — et pas toujours ! — de ses conseillers officiels.

Il en va de même chaque fois que le supérieur ne peut pas communiquer aux sujets toutes les données d'un problème. Sans

doute ne faut-il pas avoir trop peur d'informer la communauté des choses qui la concernent, dans tous les domaines de sa vie ; au contraire, il est bon de tendre à mettre le plus possible tous les religieux au courant de tout ce qui les touche ou qui affecte la marche de l'œuvre dont ils sont collectivement responsables. Mais il reste quand même que certains faits, certains renseignements, sont nécessairement confidentiels, et ne peuvent donc être mis en commun sans de sérieux inconvénients. La communauté, par exemple, pourrait fort bien désirer que tel religieux soit chargé de tel secteur pour lequel il semble particulièrement bien équipé, alors que celui-ci, de son côté, y aurait des objections personnelles, qu'il manifesterait à son supérieur, mais qu'il ne peut être tenu de faire connaître à tous ses confrères. Plus généralement, on voit mal que la communauté puisse discuter de la répartition des charges entre les divers membres, moins encore des obédiences à faire donner à certains pour les éloigner de la maison ou pour les y amener, des avis personnels à faire donner à un membre pour son bien ou pour celui de l'ensemble, et des autres affaires de ce genre. Tout cela, bien sûr, a ses répercussions, parfois même considérables, sur la marche de la maison et de son œuvre ; mais la plupart du temps, il ne peut appartenir à la communauté comme telle de s'y immiscer elle-même directement ; elle doit s'en remettre à la vigilance et à la prudence du supérieur.

b) *Rôle limité*

Mais surtout, il faut bien établir et reconnaître que la communauté n'a pas autorité pour prendre des décisions qui auraient force de loi. Elle ne constitue pas un corps gouvernant, comme l'est par exemple une assemblée législative en régime de gouvernement démocratique, ou encore, en dimensions plus réduites, un conseil municipal, ou une équipe où l'on s'entend pour se conformer au sentiment de la majorité. En vie religieuse, mis à par le cas particulier de l'activité capitulaire, c'est le seul supérieur qui peut gouverner la communauté ; et toute l'action que peuvent avoir individuellement ou collectivement les autres membres, au-delà de l'exécution des directives, doit donc en rester au plan de la simple consultation. Les sujets peuvent éclairer le supérieur, lui offrir des suggestions ou lui présenter des objections, ils peuvent l'informer sur bien des éléments d'une question à l'étude ; mais ils ne peuvent

jamais se substituer à lui pour prendre à sa place la direction effective de la maison ou de l'œuvre.

Nous ne pouvons nous aventurer ici dans la discussion des raisons de ce régime monarchique en état religieux, comme il en résulte du fait que c'est, en définitive, l'autorité même de l'Eglise, donc du Christ, qui atteint les religieux par l'intermédiaire du supérieur local, et comme c'est ce qui répond à l'objectif du vœu et du conseil évangélique d'obéissance : rendre l'homme pleinement disponible entre les mains de Dieu, le livrer totalement à la volonté de son Maître. Contentons-nous de citer seulement le texte maintenant bien connu de Vatican II, dans le décret *Perfectae Caritatis*, qui maintient nettement ce point de doctrine, tout en invitant les supérieurs à traiter les sujets en adultes et à recourir à leurs avis : « Ils (les supérieurs) amèneront leurs subordonnés à collaborer par une obéissance responsable et active dans les tâches à accomplir et les initiatives à prendre. Ils les écouteront donc volontiers, ils stimuleront leur effort commun pour le bien de l'Institut et de l'Eglise, se réservant néanmoins fermement le droit de décider et de commander ce qui est à faire » (art. 14).

A la lumière de tout ce que nous venons de dire, nous pouvons donc conclure facilement que la consultation collective est avantageuse et recommandable pour autant qu'elle reste dans son rôle de fonction de consultation, non de gouvernement, et pour en autant qu'elle s'exerce de manière à procurer effectivement les avantages qu'on peut attendre. En pratique, dans quelle mesure et à quelles conditions ceci est-il possible, tout en évitant les inconvénients graves auxquels une telle innovation pourrait donner lieu si elle était mal comprise ou mal conduite ? C'est ce qu'il nous reste à nous demander maintenant.

II. QUELQUES PROBLÈMES PRATIQUES

a) *Sauvegarder l'autorité du supérieur*

Commençons par la difficulté pratique la plus évidente, et qui explique surtout la méfiance que l'on avait jusqu'ici envers une telle consultation collective : n'y a-t-il pas là, concrètement, le danger que la communauté impose ses vues au supérieur, et que ce soient, en définitive, les sujets qui se gouvernent eux-mêmes

au lieu de se soumettre par obéissance à celui qui doit les conduire au nom du Seigneur ? Il est bien entendu théoriquement que la communauté est censée n'y jouer qu'un rôle d'information et de conseil ; en pratique, ne peut-on s'attendre à ce qu'elle outre passe ce rôle, au détriment du régime d'obéissance évangélique qui est au cœur de la vie religieuse ? La question n'est pas du tout chimérique ; il doit y avoir moyen, certes, de faire marcher un tel système sans aucun détriment pour l'obéissance religieuse ; mais encore faut-il commencer par en reconnaître les dangers pour ne pas y tomber aveuglément.

La difficulté peut venir, tout d'abord, de la communauté elle-même : par le fait qu'elle est invitée à délibérer et à se prononcer sur les questions qui la concernent, elle peut facilement se donner l'impression que c'est elle maintenant qui prend en mains ses destinés, sous la présidence de son supérieur. Elle y sera d'autant plus exposée que l'on tend de plus en plus, dans le monde contemporain, à ne reconnaître et à n'admettre que l'autorité du groupe, dont le chef ne se fait que l'expression et l'exécutant. Autant l'on accepte volontiers la collaboration fraternelle dans une équipe où chacun peut exprimer son opinion et où tous se conforment au sentiment qui l'emporte, autant l'on répugne à se soumettre aux impératifs d'un chef absolu, qui décide seul, de sa propre autorité, ce que chacun doit accomplir ou la manière dont il doit se comporter.

Dans ce contexte, avec l'insistance présente sur le « dialogue » en vie communautaire, sur la nécessité pour toute la communauté de former une « équipe » bien unie et dynamique, sur la valorisation de l'apport personnel de chacun des membres et sur le caractère sacré de la vocation individuelle, il n'est pas étonnant que l'on souhaite un renouveau de l'exercice de l'autorité religieuse dans une ligne plus démocratique, et que l'on puisse être porté à trouver dans l'instauration de la consultation collective régulière la réponse à ce vœu.

Aussi bien aime-t-on parler aujourd'hui du supérieur local comme d'un « chef d'équipe » : appellation très justifiable si on la comprend bien, mais qu'on a pu facilement interpréter dans un sens trop étroit, en se référant aux équipes souvent très démocratiques qu'on voit agir autour de soi ou dont on a soi-même jadis fait partie. De même, on entendra dire parfois que le supé-

rieur dans sa communauté est un « *primus inter pares* », un premier parmi ses égaux : ce qui aussi peut s'expliquer dans un sens orthodoxe, mais qui peut également évoquer le rôle d'un président d'assemblée, qui n'a pas plus d'autorité gouvernante que les autres membres, mais auquel il appartient seulement de diriger les délibérations de ses collègues.

Tout naturellement, le problème se compliquera encore, concrètement, quand une communauté sera mal disposée envers son supérieur, quand elle souffrira des défauts de celui-ci, quand, à tort ou à raison, elle estimera que son chef n'est pas à la hauteur de la tâche et qu'il est en train de compromettre sérieusement la marche de l'œuvre ou de faire échec aux légitimes aspirations de ses sujets. En tel climat, la pratique de la consultation collective régulière pourra facilement apparaître comme un instrument très efficace de la lutte contre le supérieur : on se défendra contre lui, ou on défendra contre lui le bien de l'œuvre, avec toute la force que peut donner une action concertée de tous les intéressés : un peu comme un syndicat qui peut donner d'autant plus de poids et d'assurance à ses revendications qu'il rassemble tous les ouvriers d'un secteur dans une puissante et menaçante action collective.

Ajoutons que le supérieur, de son côté, pourra être tenté de se plier automatiquement au sentiment de la majorité, ce qui, naturellement, aggravera encore la situation. Pour un homme tant soit peu hésitant ou craintif, il sera bien attirant de se décharger sur la communauté de sa responsabilité d'avoir à prendre les décisions qui s'imposent : c'est plus facile et moins compromettant de se contenter d'entériner les conclusions des discussions du groupe, de se ranger toujours du côté de l'ensemble, plutôt que d'avoir à se faire une opinion personnelle, à la lumière de tous les éléments apportés, et de s'engager dans une ligne de conduite dont on portera ensuite tout seul l'entière responsabilité.

D'ailleurs, même quand le supérieur a conscience de son devoir et entend le remplir, il peut avoir besoin d'une singulière force d'âme pour aller, quand il croit devoir le faire, à l'encontre des avis de sa communauté. C'est déjà difficile et ennuyeux d'avoir à s'opposer parfois à son conseil officiel, ou encore de ne pouvoir donner suite aux suggestions individuelles ; ce l'est bien plus d'affronter une opinion publique solidement établie par une

étude en commun de la question, et de risquer par là de se mettre à dos toute la communauté frustrée et contrariée. Plus celle-ci jouera un rôle actif dans la conduite de sa vie, plus le supérieur doit s'attendre à se trouver dans une situation de ce genre, avec la tentation de céder tout simplement au groupe pour s'éviter les redoutables ennuis de lui résister.

Faut-il conclure, de tout cela, qu'il vaudrait mieux écarter, ou du moins limiter le plus possible, les consultations collectives, comme on le faisait auparavant ? Pas du tout, car il ne faut pas oublier les précieux avantages qu'on peut et qu'on devrait en retirer. Mais pour qu'une telle pratique puisse donner bon rendement, il faut d'abord une communauté qui comprenne et qui accepte de n'avoir qu'un rôle de consultation et d'exécution, non de gouvernement, et qui veuille vraiment, en conséquence, laisser le supérieur toujours parfaitement libre de décider en tout comme bon lui semblera, selon son jugement et sa conscience. Et il faut, d'autre part, un supérieur bien conscient de sa responsabilité, qui sente sans doute le besoin de se faire éclairer par tout ce que ses sujets peuvent lui apporter, particulièrement dans les échanges de vues de la communauté tout entière, mais qui sache ensuite juger personnellement, selon sa conscience, prendre lui-même les décisions et les faire exécuter fermement, même quand elles ne correspondent pas à ce que la communauté recommandait et espérait.

Ces conditions peuvent certainement se réaliser, du moins substantiellement. Mais il faut reconnaître que l'exercice de l'autorité peut devenir de plus en plus complexe et exigeant dans la vie religieuse nouveau style. C'est la rançon des avantages nouveaux que l'on y trouvera, en même temps que c'est une heureuse nécessité de progrès dans le véritable esprit religieux pour la famille tout entière.

b) Sauvegarder la liberté des sujets

Un autre écueil que doit éviter la consultation collective, c'est d'exercer une pression indue sur les individus pour les amener, bon gré mal gré, à se conformer aux vues de l'ensemble du groupe, même quand le supérieur n'a pas assumé ces vues pour les revêtir de son autorité.

Puisque la communauté ne constitue pas un corps gouvernant,

elle n'a d'elle-même aucun pouvoir pour s'imposer à qui que ce soit. C'est dire que, pour chacun de ses membres, l'avis de la majorité ne constitue pas une norme assurée à laquelle on puisse se rallier, sans plus, comme dans le cas des décisions de l'autorité légitime. Au contraire, il ne s'agit alors que de conseils, dont il reste à chacun d'estimer la valeur pour décider personnellement dans quelle mesure il convient pour lui de s'y conformer ou de s'en écarter dans sa conduite.

Nous retrouvons ici, du côté du sujet, les deux tentations que nous avons rencontrées plus haut à propos du supérieur. Il y a d'abord celle d'adhérer tout simplement au sentiment du groupe, pour se dispenser de l'effort et de la responsabilité de prendre ses propres décisions. C'est la tentation des faibles, de ceux que l'avènement de la consultation collective peut concourir à maintenir davantage dans leur infantilisme, et d'autant plus facilement qu'ils auront l'impression de se conduire personnellement parce qu'ils auront pris part aux délibérations du groupe. On a beaucoup signalé, de nos jours, comment un gouvernement trop autoritaire peut empêcher les sujets de mûrir, de développer leur personnalité; mais le danger est tout aussi vrai et tout aussi grand de la pression sociale du groupe, et d'autant plus sournois que les sujets ont moins conscience de cette pression que de l'autorité du supérieur, et qu'ils sont, par conséquent, moins portés à s'y soustraire.

Quant à ceux qui voudraient garder leur légitime autonomie, ils peuvent trouver très difficile de le faire. Quand un membre ne partage pas l'avis de l'ensemble de ses confrères, on devrait lui reconnaître le droit, non seulement d'avoir sa propre opinion et de l'exprimer — ce qui, d'habitude, est assez facilement admis, — mais aussi de régler sur elle sa conduite. Sans doute, en formant son propre jugement, doit-il tenir compte des vues de l'ensemble, et de l'avantage qu'il y a, dans une œuvre collective, d'unifier les manières de procéder : il y a là un élément important, une valeur réelle, qui doit peser de tout son poids dans la balance. Mais si, même en considérant bien ce facteur, le sujet reste convaincu qu'il serait préférable pour lui ou pour sa tâche d'agir différemment, et si, d'autre part, le supérieur n'a rien déterminé là-dessus, la communauté devrait laisser ce membre parfaitement libre d'en agir comme bon lui semble, sans lui en vouloir ni le lui reprocher

aucunement. En pratique, on sait comme un groupe humain fortement unifié peut voir d'un mauvais œil qu'un de ses membres refuse de se plier au mouvement de l'ensemble; on sait comme il peut être embarrassant pour un religieux de faire cavalier seul en exerçant effectivement un droit et un devoir qu'on lui reconnaît théoriquement, mais qu'on est mal disposé à lui concéder effectivement. D'où le danger que la communauté, dans la mesure même où elle prend conscience de son unité et cherche à exercer une action plus intensément collective, tende à réduire les légitimes et enrichissantes diversités des personnalités qui la composent. Le mouvement vers une désirable unification tend de son propre dynamisme à une regrettable uniformisation, qu'on ne peut éviter si l'on n'y prend constamment garde.

Ici encore, la crainte du danger ne doit pas faire mettre de côté le précieux instrument qu'est la consultation collective; mais elle doit avertir des précautions à prendre et de la vigilance à y apporter. Une telle pratique est certainement une force considérable, et comme toute force, elle peut servir au bien ou au mal; il faut savoir la reconnaître sous tous ses aspects et la diriger attentivement. Plus particulièrement, du point de vue que nous signalons ici, il faut plus que jamais développer la personnalité de chaque religieux, pour que chacun soit vraiment et toujours capable de se tenir sur ses pieds, de prendre ses responsabilités, de se conduire comme il juge, en conscience, devoir le faire, dans tout ce qui n'est pas décidé par l'autorité. On insiste beaucoup de nos jours, et très justement, sur l'ouverture aux autres, sur le sens communautaire, sur les aptitudes au dialogue et à l'insertion dans un groupe, en réaction contre un certain « individualisme » que l'on reproche aux plus anciens, ou du moins que l'on déplore chez eux. Mais tout ceci doit être complété et nuancé par la non moindre nécessité de former de fortes personnalités; et cette nécessité va grandir d'autant plus, paradoxalement, que la communauté comme groupe dynamique va prendre plus de place dans la vie concrète des religieux.

Et comme il faut que chaque sujet soit capable de se conduire lui-même dans tout ce dont il a la responsabilité, il faut aussi, pour une bonne utilisation de la consultation collective, que chacun élargisse son esprit, qu'il reconnaisse et admette en vérité les droits et les devoirs personnels de chacun de ses confrères, qu'il

soit averti du danger de faire de l'action concertée un nivelage tyrannique des individus, au détriment de ceux-ci, et, finalement, de tout l'ensemble de la vie et de l'action du groupe tout entier.

c) Assurer le bon fonctionnement du groupe

Il reste un mot à dire, enfin, sur ce que doit être la communauté elle-même, comme groupe humain, pour qu'elle soit en mesure de remplir avantageusement le rôle que l'on souhaite de plus en plus lui attribuer dans la conduite de sa vie. Ce qu'il faut de ce côté, c'est, en un mot, que la communauté tout entière forme un groupe homogène et bien uni, capable de s'exprimer et de se réaliser dans une action collective. C'est déjà beaucoup demander, ce qui ne veut pas du tout dire qu'il faille désespérer d'y parvenir.

Tout d'abord, il faut, si je ne me trompe, que la consultation collective rassemble la communauté tout entière, ou plus précisément, tous ceux que concernent les questions mises à l'étude. Si l'on réfléchit et l'on discute sur la marche de l'œuvre confiée à la communauté, il faut que prennent part à ces échanges de vues tous ceux qui ont une part à remplir dans l'accomplissement de cette œuvre. Et si l'on traite de questions relatives à la vie intime de la communauté, comme par exemple de ses pratiques spirituelles ou disciplinaires, du climat religieux, etc., ce sont alors tous les membres de la communauté qui y sont intéressés et qui devraient participer aux réunions. Est-il besoin de dire, à ce propos, que le supérieur lui aussi fait partie de la communauté ? On ne conçoit pas, par conséquent, que ces échanges de vues se fassent sans lui — ce qui les amènerait facilement à se faire contre lui, — bien qu'il doive éviter, naturellement, d'en gêner le libre déroulement.

La première difficulté, ce sera donc d'amener tous les intéressés à s'engager activement et de bon cœur dans ces rencontres pour le bien de l'ensemble. Tant qu'on n'y parviendra pas, de tels échanges de vues ne pourront naturellement représenter que l'opinion d'une partie du groupe, et perdront par le fait même beaucoup de leur sens et de leur efficacité. Mais surtout, ils risqueront fort d'aggraver les divisions entre les membres de la communauté, parce que les non-participants n'accepteront pas volontiers de se faire conduire par un certain groupe de leurs

confrères, tandis que ceux-ci reprocheront aux autres leur manque de collaboration. Il est sans doute possible au supérieur — et c'est à lui que cela appartient dans une large mesure — d'amener tous ses sujets à apprécier les avantages des consultations collectives et à avoir à cœur d'y apporter leur pleine collaboration; mais il ne faut pas se surprendre si ce n'est pas toujours facile, et si ça ne peut se réaliser partout du jour au lendemain.

Une fois les membres rassemblées, il faut par surcroît les amener à discuter ensemble dans un climat commun de sincère recherche du bien de la communauté, de largeur de vues, de désintéressement personnel, de compréhension des autres. Et ceci non plus n'est pas tâche facile, qui puisse se faire en un tournemain. Parmi ceux qui réclament le plus de nos jours le dialogue et l'action communautaire, il peut y en avoir un bon nombre dont les motivations profondes ne sont pas aussi pures qu'ils en ont l'impression. Pour certains, ce peut-être le sentiment d'insécurité devant les décisions personnelles à prendre, la peur de la vie concrète avec ses exigences d'engagement : ce qui les pousse à chercher refuge dans un groupe qui les dispense de penser et de vouloir par eux-mêmes. Pour d'autres, par contre, plus nombreux, ce peut être un besoin de s'affirmer en exerçant une influence sur les confrères et sur l'œuvre, en imposant leurs opinions et leurs manières de voir : et ceux-là manifestent souvent une étroitesse d'esprit qui contraste singulièrement avec leurs discours sur l'ouverture au dialogue. Quant à ceux qui se font tirer l'oreille pour entrer dans le mouvement communautaire, il peut y avoir chez eux une bonne part de conscience de leur valeur personnelle, de leur aptitude à faire eux-mêmes leur chemin, avec la crainte de se voir trop comprimer par la pression concertée de certains de leurs confrères trop remuants.

Naturellement, ce n'est pas en rassemblant côte à côte, tels qu'ils sont, de tels individus que l'on obtient un groupe dynamique et collaborateur. Il faut en arriver le plus possible à ce que chaque membre soit animé par-dessus tout de la volonté de servir le bien commun en union avec ses confrères; que chacun soit désireux de s'éclairer de tout ce que les autres peuvent lui apporter et qui lui manque à lui-même, tout autant que d'offrir à chacun de ceux-ci ce que lui-même est en mesure de leur donner pour leur bien et pour celui de l'ensemble. Et il faut en même temps que

chacun soit une personnalité forte et riche, qui puisse fournir au groupe un apport de qualité, et pas seulement une passivité inerte.

Comme on le sait, la science contemporaine s'applique avec une attention toute nouvelle au phénomène des groupes humains et de leur action ou de leur vie comme groupes. Toute une nouvelle discipline est en train de s'élaborer, sous l'étiquette de « dynamique des groupes », qui en est encore, dans une bonne mesure, à se chercher elle-même et à préciser ses objectifs, mais dont les conclusions sont déjà de nature à rendre de précieux services pour un plus heureux fonctionnement de tout groupe humain. Je ne puis entrer ici plus en détail dans ce sujet; mais il est clair que la vie religieuse a beaucoup à apprendre et à exploiter dans ces découvertes; et l'on en aura de plus en plus besoin à mesure que les communautés religieuses vont être appelées davantage à agir vraiment comme communautés, comme groupes d'étude et d'action.

Pour que la consultation collective donne les résultats avantageux qu'on en attend, il faut donc des communautés bien unies et dynamiques, aptes à jouer un tel rôle dans la marche de leur existence. Tant qu'on n'y sera pas parvenu, vaut-il mieux se passer d'un tel instrument, et continuer de compter seulement sur le supérieur, avec son conseil et avec les consultations individuelles sporadiques, pour unifier la communauté et son œuvre et pour les diriger le mieux possible? C'est une question à laquelle il n'est pas facile de répondre, surtout catégoriquement. Sans doute ne faut-il pas attendre d'avoir des communautés parfaites, que l'on n'aura jamais; sans doute aussi peut-on légitimement compter sur l'expérience même des consultations collectives — surtout si elles sont conduites par des animateurs déjà initiés à l'esprit et aux techniques de la dynamique des groupes — pour construire peu à peu la communauté, pour la former progressivement à se découvrir, à s'accepter et à s'engager dans une action collective. Par contre, dans les cas où la mise en marche de telles consultations risque vraiment d'envenimer les animosités réciproques, de diviser plus profondément les sous-groupes dont la communauté est constituée, d'accentuer l'esprit de résistance à l'autorité, d'alimenter les critiques contre le gouvernement local, dans ces cas, il faut au moins y penser sérieusement avant de s'engager, insuffisamment préparés, dans une aventure qui pourrait faire beaucoup plus de mal que de bien.

* * *

Voilà donc quelques réflexions que je vous propose sur un événement dont il ne faut pas, en tout cas, sous-estimer l'importance dans la vie de nos communautés d'aujourd'hui et de demain : l'introduction de la consultation collective de leurs membres, avec même l'élaboration de structures qui lui donnent plein droit de cité et d'organismes qui en assurent la marche régulière.

Peut-être trouvera-t-on que j'ai trop insisté sur les dangers ou les difficultés, et pas assez sur les valeurs positives. C'est possible, et j'en conviens; mais c'est à dessein que j'ai voulu m'attarder davantage à ce dont on parle moins à ce propos dans la littérature contemporaine, et qui pourtant, je crois, doit aussi être bien mis en lumière.

*Séminaire Universitaire,
249, rue Main,
Ottawa — 1. Ont.*

Eugène MARCOTTE, o.m.i.,
*Professeur à la Faculté
de Théologie.*

VOYAGE EN TERRE SAINTE

Il n'est rien comme un voyage en **Terre Sainte** pour compléter un cycle d'études en théologie ou en catéchèse. Des voyages organisés vous en offrent une excellente occasion à un prix relativement bas.

Profitez des **Voyages Franciscains** : 21 jours en *Terre Sainte* (du 21 juillet au 2 août) pour la somme de \$1,040 can., tout compris.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS:

Commissariat Franciscain,
a/s Mme Françoise Rolland
2080 ouest, *Dorchester, Montréal 25*
Tél. 937-8941

FORMATION DOCTRINALE POUR NOTRE TEMPS

**A L'INSTITUT SUPÉRIEUR DE SCIENCES RELIGIEUSES
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

A maintes reprises, depuis une dizaine d'années, « La Vie des Communautés religieuses » a insisté sur la nécessité d'une solide formation doctrinale pour les religieux et les religieuses. Reconnaisant les efforts déployés en ce sens, on considère cependant que ce travail doit s'intensifier encore, tant chez les responsables de la formation que chez un nombre de plus en plus considérable de membres des diverses familles religieuses.

Dans ces perspectives, la Direction de la revue se fait un plaisir de transmettre à ses lecteurs des informations sur le renouveau effectué au programme des études de l'INSTITUT SUPERIEUR DE SCIENCES RELIGIEUSES de l'université de Montréal.

CATÉCHÈSE ET THÉOLOGIE

L'Institut supérieur de sciences religieuses de l'université de Montréal offrira, dès septembre 1967, un nouveau programme d'études conduisant à une licence ès Sciences religieuses, option catéchèse ou option théologie. Ce programme de licence veut offrir aux candidats la possibilité d'une solide formation théologique et catéchétique; aussi, a-t-on tenu à élaborer un plan d'études qui assure la meilleure cohésion possible entre l'approfondissement doctrinal et ses incidences pastorales.

Dans ces perspectives, le programme présente à tous les candidats, tant de l'option théologie que de l'option catéchèse, un noyau commun d'enseignement scripturaire et théologique. La diversi-

fication proposée en deuxième et troisième année s'effectue en fonction de l'orientation future des candidats et intensifie soit la formation à la recherche théologique, soit la préparation à la transmission du message chrétien.

THÉOLOGIE, SPIRITUALITÉ, ETC.

Le grade de licence donnera accès aux degrés universitaires supérieurs : maîtrise et doctorat. On prévoit cinq options possibles pour la maîtrise : théologie, spiritualité, écriture sainte, histoire des religions, théologie pastorale catéchétique.

Nous croyons que chacune de ces voies offre de l'intérêt pour les éducateurs de demain ou pour la formation doctrinale de tout chrétien confronté aux courants de pensée du XX^e siècle qui pose tant de défis à l'Eglise et aux membres choisis des communautés religieuses. Nous avons cependant songé d'une façon toute spéciale aux religieux et religieuses, dans la détermination du programme de maîtrise, option « spiritualité », manifestant ainsi notre vif désir de servir les responsables de formation et d'aider les religieux appelés à exercer des fonctions-clefs dans leur milieu respectif. La concentration des études en « spiritualité » et l'intensification de la recherche en ce domaine seront certainement bénéfiques, à plus d'un titre, aux diverses communautés religieuses.

SCIENCES HUMAINES DE LA RELIGION

Une autre caractéristique du nouveau programme d'études tient à l'importance accordée aux données humaines et positives du fait religieux. Prenant acte des remises en cause de la foi, les autorités de l'Institut supérieur de sciences religieuses ont tenu à faire précéder les études proprement théologiques ou catéchétiques de certaines pistes d'approche qui se situent objectivement en deça de l'engagement de foi : phénoménologie et histoire des religions, anthropologie, psychologie et sociologie religieuses.

Ces disciplines offrent l'avantage de mieux établir l'enseignement théologique et de préparer l'esprit à assumer la tâche pastorale de la catéchèse dans un milieu social de plus en plus sécularisé et de plus en plus confronté à la crise religieuse de notre époque.

NOUVEAU SERVICE EN THÉOLOGIE PASTORALE

Le souci que nous avons de favoriser la formation religieuse en notre milieu nous incite à présenter un cours de théologie pastorale conduisant à l'obtention d'un diplôme au terme d'une année de scolarité. Le programme de ce diplôme comprend un total de trente-deux crédits, dont vingt-quatre de cours communs comportant une initiation substantielle à l'Écriture sainte, une étude de base du message chrétien et une présentation de données fondamentales de sciences humaines de la religion; les huit autres crédits sont constitués de cours optionnels groupés selon les secteurs suivants: catéchèse, apostolat laïque, état religieux, missiologie et histoire des religions.

Les conditions d'admission (treize années de scolarité) ainsi que la possibilité de suivre le cours soit à plein temps, soit à temps partiel durant l'année académique et (ou) pendant les sessions d'été, nous paraissent répondre aux réclamations des enseignants en ce qui a trait au service de recyclage sollicité à maintes reprises auprès des facultés universitaires.

D'une façon générale, ces conditions pourront aussi servir les communautés qui voudraient offrir cette formation de base aux jeunes religieux ou religieuses ou assurer un ressourcement doctrinal à ceux et celles qui ont déjà œuvré dans les divers secteurs d'apostolat de leur congrégation. Tous les groupes de cours optionnels présentent un intérêt propre, du moins, nous l'espérons, mais nous croyons utile de signaler particulièrement à l'attention des religieux les concentrations proposées sous les titres: état religieux et missiologie.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour toute information relative à ces cours, on est prié de s'adresser au: Secrétariat de l'Institut supérieur de Sciences religieuses, C. P. 6128, Université de Montréal, Montréal 3; au téléphone 733-9951, postes 454 et 455.

CENTRE LITURGIQUE D'APOSTOLAT

Les SOEURS DISCIPLES DU DIVIN MAÎTRE
qui depuis 10 ans dirigeaient le Centre
« AU SERVICE DE LA LITURGIE »,
à 536 est, rue Beaubien, Montréal 10,
transfèrent leur siège à
306 est, rue Sherbrooke, Montréal 18,
sous le nom de
CENTRE D'APOSTOLAT LITURGIQUE

Elles invitent cordialement les membres du clergé, les religieux, les religieuses et les laïcs à visiter leur Centre.

Des locaux plus spacieux, appropriés et mieux organisés seront affectés à l'exposition permanente du vestiaire liturgique, mobilier d'église, vêtement pour le clergé, accessoires du culte, pièces d'art sacré, éditions et disques liturgiques, imagerie religieuse, etc.

Cela leur permettra d'accomplir plus efficacement leur apostolat spécifique au service de la liturgie et de répondre de façon adéquate aux exigences multiples et variées en ce domaine.

VISITEZ ET FAITES CONNAITRE

le **CENTRE D'APOSTOLAT LITURGIQUE**, 306 est, rue Sherbrooke, Montréal 18,
ouvert à partir du 1er mai.



RETRAITE

pour religieuses de diverses communautés

A la Maison Marie-Réparatrice,
1025 ouest, boul. Mont-Royal,
Outremont, Montréal 8
Tél. 271-0776

Cette retraite sera dirigée
par le **R. P. Jean Malo**, s.s.s.

RELIGIEUX EN SITUATION

La matière de cette rubrique dépasse toujours les pages que nous avons à lui consacrer : nous le regrettons sincèrement. Nous la voudrions plus exhaustive pour nous mettre réellement au courant de l'intensive activité qui règne dans nos communautés religieuses.

1. *Le travail de la C.R.C.*

La Conférence Religieuse Canadienne, sous l'impulsion de son dynamique secrétaire permanent, le P. Herménégilde Charbonneau, o. m. i., et de son adjoint le P. Fulgence Boisvert, o. f. m., ne cesse de présider à la destinée des communautés canadiennes. En plus des publications qu'elle fait paraître et que nous indiquons régulièrement dans notre bibliographie, nous voudrions signaler trois initiatives heureuses.

a) *La réunion des associations religieuses*

A plusieurs reprises, des religieux et des religieuses, responsables de Fédérations d'Associations ou de Services organisés, avaient exprimé le désir de se rencontrer pour se mieux connaître et pour essayer d'établir une certaine coordination dans les services qu'ils sont appelés à rendre aux communautés religieuses.

Le 25 octobre 1966, le Secrétariat de la C.R.C. prenait donc l'initiative de convoquer une réunion qui se tiendrait le 2 novembre au Collège Notre-Dame-de-Bellevue à Québec. Une quinzaine d'organismes furent donc ainsi représentés à cette réunion. Pour cette première rencontre, chaque responsable devait faire connaître les objectifs, les réalisations et les projets de l'organisation qu'il représentait.

Ces informations viennent d'être publiées pour faire connaître à un plus grand nombre les services variés et importants que les communautés religieuses du Canada rendent encore à l'Eglise et à la Société. La publication vient compléter une documentation de base que *La Vie des communautés religieuses* avait déjà fait paraître dans sa livraison de juin 1962 : « La collaboration, grâce du siècle ». Il est probable qu'à ce

moment-là l'initiative était prématurée puisqu'elle n'a soulevé aucun commentaire. Nous espérons que le travail de la C.R.C. ne restera pas, lui, lettre morte. Une meilleure connaissance de nos ressources religieuses suscitera certainement un désir encore plus ardent d'échanges et de collaboration.

b) *Le compte-rendu des activités missionnaires religieuses*

La Commission des missions, organisme de la C.R.C., vient de publier un compte-rendu des effectifs religieux dans les missions lointaines. Nous sommes heureux de constater que, dans des endroits aussi exotiques que le Bhoutan, à la frontière du Thibet, l'île Maurice dans l'Océan Indien ou encore à Macao, le voyageur peut rencontrer des missionnaires catholiques canadiens. A leur tâche proprement religieuse s'ajoutent d'importantes responsabilités dans le domaine de l'éducation, de la santé et du développement communautaire.

Selon la plus récente compilation, on compte 4,886 envoyés de l'Eglise catholique canadienne dans 100 pays et territoires du Tiers-Monde. Les religieuses fournissent une large part des effectifs, soit 2,019, ce qui représente 41.3% du total. Les religieux prêtres et frères sont au nombre de 2,311, soit 47.4%. Les membres d'instituts séculiers pour leur part ont 101 missionnaires, soit 2%. A ces chiffres il faut ajouter 24 évêques ainsi que 54 scolastiques ou séminaristes.

Il est intéressant de souligner la diversité d'origine de ces envoyés de l'Eglise canadienne. Ainsi en Amérique latine, les religieux et les religieuses appartiennent à 85 communautés; en Afrique, à 63; en Asie, à 47; et en Océanie, à 8.

Signalons que la Commission des Missions de la Conférence Religieuse Canadienne a publié une liste détaillée indiquant les pays du Tiers-Monde où travaillent les envoyés de l'Eglise canadienne, ainsi que les instituts religieux et laïques. Sur demande, on peut obtenir gratuitement copie de cette publication.

La participation religieuse aux missions lointaines est tout à l'honneur de nos communautés canadiennes, surtout dans un temps où le recrutement est particulièrement difficile. Les aspirations apostoliques des Congrégations demeurent aux dimensions de la terre, malgré des besoins et des préoccupations qui sembleraient devoir concentrer chez nous leurs forces vives. On se gardera cependant d'une tentation: choisir les missions pour fuir les difficultés actuelles qu'on rencontre chez nous. Mais nous croyons que le sens des missions et de la vocation missionnaire est trop ancré dans nos aspirations pour dégénérer en solution de facilité.

c) *La réunion des Supérieurs Majeurs du Québec*

Cette réunion eut lieu du 7 au 9 avril, à l'école Marguerite-de-Lajemmerais à Montréal. Malheureusement, au moment d'écrire ces lignes, nous n'avons pas encore reçu le compte-rendu de ces assises : nous y reviendrons. Nous savons cependant que la principale partie du travail devait porter sur les relations des Religieux avec l'Épiscopat. Le P. Jean-Marie Tillard prononçait une conférence sur « la vie religieuse, recherche et non-possession de la perfection » ; nous espérons la publier bientôt. Nous sommes particulièrement heureux de constater que la concélébration du dimanche était présidée par S. E. le Card. Paul-Émile Léger, qui prononçait également l'allocution de clôture.

En marge de cette réunion, nous savons que des délégués de la C.R.C. ont été invités à l'Assemblée des évêques du Québec, le 15 décembre 1966. A l'occasion, le R. P. Jean-Charles Laframboise, o. m. i., soulignait la vague inquiétude qui prévaut actuellement chez les religieux relativement au mode de leur insertion dans les pastorales provinciale et diocésaine, aux orientations apostoliques à concevoir pour l'avenir, aux priorités à établir à l'intérieur de ces orientations, et aux exigences à satisfaire dans l'immédiat.

Dans plusieurs secteurs, dit-il, les religieux sont confrontés à des situations tellement nouvelles que les formes d'apostolat qui, jusqu'ici, semblaient répondre aux besoins du milieu s'avèrent maintenant de plus en plus inadéquates. Il arrive même que des formes renouvelées d'apostolat se conjuguent mal avec les formules mises parallèlement en œuvre par l'épiscopat.

Il y a plus. Les situations nouvelles et les réorientations qu'elles imposent devront tôt ou tard conditionner la formation des jeunes religieux si l'on veut réduire le décalage qui existe présentement entre la préparation des ouvriers évangéliques et les exigences de l'apostolat dans le monde moderne. Les services qui, jusqu'ici, ont polarisé les efforts apostoliques des religieux, à savoir les services éducatifs, hospitaliers et pastoraux proprement dits, font plus particulièrement l'objet des inquiétudes des religieux. Ces derniers sentent le besoin d'une réévaluation des efforts à produire en ces divers domaines.

Devant l'ampleur des études à faire, la C.R.C. se tourne vers NN. SS. les évêques et exprime le désir de voir mettre au point un organisme de consultation au sein duquel pourraient être mises en commun les inquiétudes, recherchées les solutions opportunes, étudiées enfin les directives de l'épiscopat concernant certaines questions spécifiques. Le genre d'organisme qui, à première vue, semblerait répondre le mieux aux besoins des religieux serait une commission mixte groupant autour d'une table ronde quelques évêques et quelques supérieurs majeurs de communautés cléricales, laïques et féminines.

Invité à compléter l'exposé du R. P. Jean-Charles Laframboise, le R. P. Maurice Lafond fit ressortir le besoin d'une politique unifiée en divers domaines plus particulièrement en celui de l'éducation, où trop souvent les prises de position particulières servent de précédents à l'établissement d'une orientation générale sur laquelle ni l'épiscopat ni les supérieurs n'ont eu l'occasion de se prononcer. Dans les circonstances il est évident qu'une prise de position conjointe n'a pu non plus avoir lieu. Ainsi quand la E.C.C. se prononce sur un principe donné ou encore sur la place des collèges catholiques privés dans l'organisation scolaire de demain, quand un supérieur quelconque adopte une politique de son choix dans le même domaine, peut-on prétendre que sur ces questions les orientations ainsi proposées rencontrent l'opinion de l'épiscopat et celle de l'ensemble des supérieurs de communautés, responsables au premier chef en ces matières ? L'évolution rapide de notre milieu engendre très souvent aujourd'hui des remises en question de ce genre. En conséquence sont aussi remises en cause la formation des sujets et la réforme des institutions, ce qui entraîne une instabilité des œuvres dont l'effet le plus marqué est souvent l'insécurité du personnel religieux.

Le frère Laurier Labonté, i. c., complétait les remarques, en soulignant le malaise dont souffrent présentement les congrégations religieuses, à savoir l'infidélité et la parcimonie du recrutement. Il exprime l'opinion qu'il s'agit là surtout d'un malaise institutionnel s'enracinant dans l'insécurité des religieux relativement à l'avenir des institutions dont ils sont membres. Il est naturel, en effet, que les institutions, plus particulièrement les petites et les moyennes, se sentent menacées dans leur identité et dans leur existence lorsque le contexte social où elles exercent leurs fonctions traditionnelles se modifie si radicalement que se trouve mise en question l'opportunité même de leur rôle. Ces institutions se sentent mal intégrées aux nouvelles structures. Ainsi on dit aux religieux enseignants qu'ils doivent repenser leur rôle traditionnel maintenant que des laïcs chrétiens en nombre suffisant peuvent prendre en main l'instruction publique. En contrepartie, vu la multiplication des temps d'inactivité engendrée par la prolongation de la scolarité et la démocratisation des études supérieures, on invite les religieux enseignants à orienter leurs effectifs vers le secteur des loisirs où leur dévouement, leur disponibilité, leur zèle apostolique pourraient trouver de nouveaux moyens d'expression. Or une réorientation en ce sens, même si elle allait demeurer partielle, postule un recyclage préalable des religieux déjà engagés et une formation différente des aspirants, ce qui évidemment demande une planification à long terme. Les religieux enseignants apprécieraient de connaître l'opinion de l'épiscopat sur cette question avant de procéder à des changements aussi lourds de conséquences.

Dans la conjoncture présente, connaissons-nous suffisamment le contexte sociologique dans lequel nous œuvrons, ou aurons à œuvrer, pour nous lancer dans une planification de ce genre ? N'y a-t-il pas lieu

de déterminer d'abord une problématique du milieu pouvant servir de fondement à une constitution apostolique adaptable selon les secteurs et selon les instituts, cela à l'exemple de Vatican II dans *Gaudium et Spes* ? Cette étude sociologique constitue certainement l'un des éléments de solution au malaise institutionnel dont souffrent présentement les instituts enseignants. Elle fournirait des données précieuses au moment où *Ecclesiae Sanctae* fait aux Congrégations un devoir de se renouveler. Pareille étude ne peut être envisagée qu'en collaboration étroite avec la hiérarchie.

Nous avons été informés que, depuis ce temps, un comité provisoire travaille dans le sens de la création d'une commission mixte composée d'évêques et de supérieurs majeurs dont le rôle sera de promouvoir des recherches, de proposer des orientations et de suggérer la mise en place d'organismes d'exécution dans le domaine pastoral. Nous ne pouvons mieux faire que de formuler des vœux, accompagnés de prières, pour la réalisation de ce projet.

2. A votre service

Déjà nos articles ont répondu à certaines consultations reçues. Nous pensons notamment à celles, nombreuses, qui portaient sur les sorties de communauté. Nous espérons que l'article substantiel du P. Laurent Boisvert, dans le précédent numéro, apportait les précisions désirées.

Dans ces articles, toutefois, même s'ils sont écrits par des théologiens de valeur, il ne faut pas toujours chercher les précisions théologiques qu'on a droit d'attendre d'un volume de haute tenue scientifique, destiné à des spécialistes. On s'en prenait dernièrement à une expression du P. Tillard. Voici la phrase incriminée : « Si les... religieux... ne sont pas la fraction de l'Eglise où se réalise au maximum la loi du dialogue avec les valeurs du monde et *l'assomption de tout ce qu'elles ont de positif*, alors l'Eglise entière est privée de son signe prophétique le plus parfait ».

Il est bien évident que, littéralement, la phrase est équivoque. En lisant le paragraphe entier, la difficulté s'évanouit. On aura compris que le religieux ne peut *assumer*, c'est-à-dire prendre pour soi, tout ce qu'il y a de positif dans les valeurs du monde. Il s'agit ici de reconnaissance, d'estime, d'animation de ces mêmes valeurs. Comme le fait très bien remarquer notre interlocuteur, et c'est là une pensée chère au P. Tillard, le rôle des religieux est d'animer les valeurs humaines, et non de les renier.

a) Le chapitre général

Selon les exigences du motu proprio *Ecclesiae Sanctae*, chaque Congrégation religieuse doit tenir un chapitre général spécial dans le cours

des prochains mois. Pour être profitable, ce chapitre doit être représentatif de la Congrégation, c'est-à-dire qu'on doit y trouver des personnes de tous les âges, des membres affectés aux différentes œuvres, un certain nombre de supérieurs aussi, parce qu'ils sont déjà engagés dans la direction de la communauté.

Evidemment, si cette représentation est déjà assurée par les Constitutions actuelles de la Congrégation, il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Malheureusement peu de communautés ont cette assurance. Dans ce cas, il faut modifier les Constitutions et demander l'approbation nécessaire à la Sacrée Congrégation des Religieux, pour les Congrégations de droit pontifical. Nous ne pouvons indiquer ici aucune façon précise de procéder : le nombre de délégués à choisir et le mode de délégation peut varier avec chacun des Instituts religieux.

Il ne faut pourtant pas oublier que la seule représentation adéquate ne garantit pas, par le fait même, l'efficacité du chapitre. Il faut ajouter aussi une bonne préparation. Celle-ci sera assurée par des informations auprès de tous les membres de la communauté, par des sessions d'études, par des rencontres entre les responsables des œuvres, etc. Déjà différents travaux ont été entrepris par plusieurs Congrégations religieuses. Il n'est pas toujours opportun de copier ce que les autres ont fait ; mais rien n'empêche de profiter de l'expérience d'autrui. Tous les religieux trouveront profit à ne pas se replier sur eux-mêmes, sur leur seule et unique communauté, mais à s'ouvrir aux autres.

b) *Modifications des œuvres*

Les œuvres apostoliques deviennent de plus en plus difficiles à soutenir par des religieux. Jusqu'ici œuvres de charité apostolique, elles sont devenues des œuvres de justice sociale, dirigée plus ou moins immédiatement par les autorités civiles. Quelle est la place des religieux dans ces grands complexes actuels ? Que deviennent les religieux aux prises avec les laïcs face aux syndicats ?

La question se pose avec urgence, mais reçoit des réponses fort divergentes d'une communauté à l'autre. Il n'y a pas, à proprement parler, de réponse unique. La solution est à chercher, chacun pour soi, selon l'esprit et les œuvres de sa propre Congrégation. Il est bien évident que des instituts religieux se verront dans l'obligation de disparaître avec les œuvres qui auraient provoqué leur fondation. Faut-il le regretter, quand elles ont fidèlement accompli leur mission temporaire ? Mais nous ne croyons pas que les communautés enseignantes, hospitalières, celles qui s'occupent des pauvres, des orphelins, des déshérités soient près de disparaître. Jamais aucune institution sociale ne saura répondre adéquatement aux besoins de formation chrétienne, aux besoins des malades, des pauvres. Tant que le monde sera monde, les religieux devront être là pour secourir surnaturellement les misères humaines dans un acte de charité qu'aucune institution profane ne peut produire.

c) *Le costume religieux*

Nous avons encore certaines consultations concernant le costume religieux. Comme le sujet a été cent fois repris et que, vraisemblablement, toutes les Congrégations ont à l'aborder dans leur travail de rénovation, nous préférons le taire aujourd'hui.

3. *Expo 67*

Plusieurs religieux et religieuses se rendront à l'Exposition Universelle de Montréal au cours de l'été. Il s'agit là d'un événement exceptionnel dont chacun voudra bien profiter. La Commission des religieux de Montréal a déjà abordé le problème; elle a même formé un Comité Religieux Expo 67, pour se pencher sur cet événement capital dans la vie de nos concitoyens.

Quantité de Montréalais seront tout à fait « autres » après l'Expo affirmait un conférencier, lors d'une séance de projection de diapositives sur les pavillons en chantier; nous dirions plus, quantité de canadiens auront une tout autre façon de penser. C'est que le « monde » sera venu chez nous et nous aura présenté la « Terre des Hommes », son passé et ses aspirations futures, dans une vision bouleversante pour ceux qui « l'auront reçue ».

Il est donc tout à fait normal que les religieux et les religieuses connaissent à fond la thématique de l'Expo, afin qu'ils abordent ses « Pavillons » avec un esprit ouvert.

Il faut que tous les religieux et les religieuses, non seulement « vivent » de la spiritualité de l'Expo, mais encore qu'ils puissent répondre adéquatement aux questions d'ordre religieux qui leur seront éventuellement posées à cette occasion.

Ajoutons encore que le monde s'attend à ce que tous les religieux et les religieuses aient, selon leurs possibilités, une activité apostolique concrète dans le réseau de l'Expo.

L'Expo 67 est en marche; il n'est pas trop tard pour emboîter le pas. Différents moyens d'informations nous sont déjà offerts. Il suffit d'ouvrir les yeux et de tendre les oreilles.

Egalement du *Centre d'Animation Pastorale Expo 67*, nous avons reçu le premier *Bulletin* « Pour vivre l'Expo 67 ». Ce bulletin est particulièrement intéressant. Il aide d'abord à se préparer soi-même et à bien se documenter. Il permet ensuite d'organiser systématiquement la sensibilisation de la population que vous pouvez atteindre. Notons toutefois qu'il est bon de faire tout son possible pour obtenir du matériel informatif de diverses sources, mais cela ne doit pas remplacer la créativité.

Fondez votre propre action sur les multiples thèmes de l'Expo, et surtout inventez les moyens de faire passer le message chrétien et religieux dans le milieu qui vous est propre.

Léonce HAMELIN, o. f. m.

Directeur

DISQUE EXPO

Nous irons dans la joie ! Paroles d'André Dumont, o. m. i. Musique de Léo Bourdeau, o. m. i. Arre. et Orch. C. Martin Skinner, o. p. Version française et anglaise (Come along to this Land !). Disque 45 tours. \$1.00
Jérusalem J-67-1 (MG 4983)

Ce monde a reçu un nouvel élan depuis la Parole de Dieu proclamée, incarnée. La Ville de Dieu est plantée au cœur de la cité humaine, non dans l'innaccessible ; non dans une Jérusalem localisable, comme au temps où fut composé le psaume 121, mais partout, sur toute la surface de la terre. Désormais, ce psaume des montées vers Jérusalem est la marche joyeuse d'un peuple Nouveau vers la pleine présence du Seigneur ici-bas. Et encore aujourd'hui, l'infatigable jeunesse du texte inspiré vient activer nos paroles, nos mélodies, au rythme où se construit la **Terre des Hommes**.

Ce disque a été enregistré par un groupe de prêtres, de religieux, de différentes communautés et de différentes nationalités. Il est une réalisation du **Centre catholique de l'université Saint-Paul, Ottawa, Canada.**

LES LIVRES

VOILLAUME, René, *Relations interpersonnelles avec Dieu*. Coll. Vita Evangelica. Conférence religieuse canadienne, Ottawa 1967. 145pp.

La C.R.C. présente ici, avec beaucoup de bonheur, la série de conférences prononcées au Canada par le P. Voillaume, en 1964. Avec bienveillance, l'A. a revu lui-même son texte. Pour en tirer tout le profit qu'on est en droit d'en attendre, il est de souveraine importance qu'on ne perde pas de vue les remarques initiales de l'A. sur la grâce essentielle de toute consécration religieuse et la distinction qu'il établit entre contemplation et forme de vie contemplative. Il semble bien qu'on ne saurait contester la validité de son affirmation fondamentale que tout prêtre et tout religieux du seul fait de leurs vocations spéciales ne sauraient vivre à la hauteur de leurs obligations sans un minimum de prière contemplative et d'intimité avec le Seigneur. Ces pages du P. Voillaume arrivent au bon moment; nous espérons qu'on saura y puiser l'inspiration nécessaire pour aborder les vrais problèmes et continuer la réflexion que la V.C.R. essaie continuellement d'amorcer. Ces pages sont à lire, relire et méditer.

Association Canadienne des Directeurs de Scolasticats. Premier congrès, Montréal, 25-27 mars 1966. Compte rendu polycopié. Conférence Religieuse Canadienne, Ottawa 1967. 101pp.

Le présent cahier présente le Rapport de la réunion des Directeurs de scolasticats, tenue à Montréal, du 25 au 27 mars 1966, au Scolasticat central des Frères. Le thème de ces

journées d'étude était « la formation des scolastiques à la vie de prière ». Pour donner aux fruits d'un tel congrès une valeur plus durable, les Directeurs ont décidé de s'unir en association: c'est ainsi qu'est née l'Association canadienne des Directeurs de scolasticats. Tous ceux qui participent à la formation des jeunes scolastiques seront heureux de savoir enfin ce qui se trame entre les directeurs de scolasticats par le compte rendu qui nous est ici présenté grâce à l'initiative si utile — bien que toujours tardive — de la Conférence Religieuse Canadienne.

La communauté, relation de personnes. Présenté par Raymond Hostie. Coll. Bibl. d'études psychoreligieuses. Edit. Desclée de Brouwer, 1967. 173pp.

L'Union des Supérieures Majeures de Belgique a organisé des sessions à l'intention des supérieures majeures et de leurs plus proches collaboratrices. Les textes des exposés présentés alors sont réunis dans ce volume. Ils situent d'abord l'attente actuelle, tant des jeunes filles, avant leur entrée en religion, que des jeunes religieuses pendant leurs années de formation. Ils étudient ensuite la plupart des aspects fondamentaux, soit à l'intérieur même de la situation communautaire de la vie religieuse, soit à l'intérieur des phénomènes propres à tout groupe humain. Enfin ils s'essaient à une certaine synthèse, fort provisoire bien sûr, sur le plan de la pratique et de la mise en œuvre et sur le plan de la réflexion théologique. Délibérément les auteurs ont voulu maintenir leur préoccupation première: ils s'adressent explicitement aux supérieurs de

congrégations féminines actives. Leurs développements valent cependant pour la vie religieuse en général. Tout religieux désireux de mieux comprendre ce qu'est la communauté dans laquelle il vit, et dont il vit, y trouvera un approfondissement de son expérience.

FÈVRE, Louis, *Il sera leur Dieu*. T. II. Edit. Desclée de Brouwer, 1966. 232 pp. \$4.75.

Le problème pastoral peut se présenter ainsi : comment annoncer, comment faire connaître Dieu ? Il n'y a qu'une réponse ; en aimant ses frères, et en faisant remonter cet amour à sa source : Dieu. C'est ce que L'A. présente ainsi : « Dans notre monde où le sens religieux est si gravement atteint, cette fidélité à la conscience par l'apprentissage de l'amour gratuit constitue l'itinéraire courant vers Dieu. L'approfondissement du sens de l'amour demeure la découverte décisive ». Tout le volume cherche à faire saisir que le message de la charité, la présence de Dieu et la présentation de Dieu à ceux qui ne le connaissent pas, comme l'approfondissement de la foi pour ceux qui le connaissent, tout ce message passe par des petites choses concrètes qui mènent très loin.

En ouvrant la Bible. Guide 2 Fascicule A et B. Guide pour les catéchistes des classes de troisième et quatrième années primaires. Office diocésain de l'Enseignement religieux. Diocèse de Tournai. Casterman, Tournai 1967. 125 et 150 pp.

Ce guide s'adresse aux catéchistes des classes de troisième et quatrième années primaires, tant de l'enseignement libre que de l'enseignement public. Il est présenté en trois fascicules, A, B et C, qui correspondent respectivement aux trois trimestres de l'année scolaire.

Ma première année du Catéchisme paroissial. Diocèse de Tournai. Office de l'Enseignement religieux. Casterman, Tournai 1966. 82 pp.

La première année du Catéchisme paroissial. Guide pour le catéchiste, Diocèse de Tournai. Office de l'Enseignement religieux. Casterman, Tournai 1966. 156 pp.

L'Office de l'Enseignement religieux du diocèse de Tournai, après avoir donné les instruments de travail nécessaires pour l'enseignement de la religion à l'école primaire, s'est attaché à la rédaction de cet ouvrage destiné à orienter la catéchèse des enfants se préparant à la profession de foi et à la confirmation. Nous trouvons dans cette catéchèse une occasion privilégiée d'instruire les jeunes des vérités de la foi et de les conduire à la rencontre du Seigneur. La catéchèse qu'il présente est destinée à des enfants de formation religieuse moyenne.

Déclaration sur l'éducation chrétienne. Présentation et commentaire de Mgr Paul Gouvon. Coll. *Le Concile dans la Vie*. Edit. Salvator, Mulhouse 1966. 104 pp.

« Il faut absolument à la Jeunesse une éducation complète et continue, conduite de telle façon que la culture religieuse et l'affinement de la conscience progressent au même pas que les connaissances scientifiques et le savoir-faire technique sans cesse en développement. Il faut préparer les jeunes à remplir dignement les tâches qui attendent chacun d'entre eux » (Jean XXIII).

Concilium. Revue internationale de Théologie. No 21 : *Dogme*. Mame, Tours, janvier 1967. 155pp.

Le renouvellement nécessaire de la théologie a déjà fait dans bien de ses diverses parties d'incontestables progrès. Lentement, on a pris conscience que ce renouvellement dans les parties posait implicitement un problème central. Une génération plus ancienne aurait intitulé ce dernier : quelle est la vraie nature du christianisme ? Actuellement cette question centrale a déjà reçu des contours plus nets. Des changements radicaux, surtout au plan de l'anthropologie et de la doctrine de la

connaissance, se font déjà sentir dans toutes les branches de la théologie. La question fondamentale qui en ressort pourrait être appelée la question des croyants par rapport à la relation qui existe entre notre fait humain et notre réalité comme croyant. C'est dans cette perspective que se soulèvent, dans ce numéro de *Concilium*, des questions autour de la révélation, de la foi, du dogme et du magistère ecclésiastique.

LUCIEN M. DE SAINT JOSEPH, *Comme je vous ai aimés*. Coll. Présence du Carmel, 7. Edit. Desclée de Brouwer, 1966. 136 pp.

La citation de Saint-Jean de la Croix placée en exergue du volume : « Au soir de la vie, vous serez jugé sur l'amour » donne le sens du volume. L'amour est tout. Mais comment aimer ? A la lumière de l'Evangile, l'A. cherche à dépister les manquements à l'amour sur le plan person-

nel et sur le plan collectif (groupe, communauté, pays, etc) où on ne réalise pas encore toutes les exigences chrétiennes. Un petit livre qui s'adresse à tous les chrétiens laïcs ou non, « tous appelés, nous dit le Concile, à la plénitude de la vie chrétienne et à la perfection de la charité ».

ADOLFS, Robert, c. s. a., *L'Eglise ? c'est autre chose*. Edit. Salvator, Mulhouse 1966. 192 pp.

L'A. crève ici courageusement, mais en proposant une médication conforme à l'Evangile, les abcès plus ou moins virulents qui, depuis des siècles parfois, ont défigurés et rétréci le visage de l'Eglise. Logique dans sa démarche, ferme dans ses conclusions, fidèle à l'Eglise, mais sans aveuglement, cet examen critique et constructif montre clairement pourquoi l'Eglise doit et comment elle peut redevenir « autre chose » qu'une institution parfaite mais sclérosée.

NÉCROLOGIE — **Les Frères du Sacré-Cœur** : Fr Henri Lebrun, Fr Roch Coulombe, Fr Valérius W. Drouin — **Les Franciscains** : P. Pierre-Baptiste (Albert Charbonneau), P. Jean Joseph (Napoléon Deguire), P. Viateur (Alfred Ducharme), P. Pacôme (Henri Desnoyers), P. Placide (Wilfrid Duteau de Grandpré), P. Isidore (Joseph Rainville). — **Les Sœurs de S. Joseph de S. Vallier** : Sr M. Angèle (Céline Rondeau). — **Les Sœurs de la Charité de Montréal** : Sr Jeanne Lemieux. — **Les Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie** : Sr M. Aurèle (Rose-Anna Morin). — **Les Sœurs de Ste-Anne** : Sr M. Odilon (Sara Forest). — **Les Sœurs de N.-D. du Bon Conseil** : Sr S. Anselme (Eva Labrecque). — **Les Petites Sœurs de la Ste-Famille** : Sr M. Emmanuel (Adélie Rousseau), Sr Ste Odile (Clara Gilbert). — **Les Petites Franciscaines de Marie** : Sr M. Louis Joseph (Ida Plourde).

Récentes publications

Célébrer l'office divin

En collaboration

Coll. *Kinnor*, 8. 208 pp.

Jusqu'à présent la réforme liturgique a porté ses fruits dans la célébration de l'Eucharistie. Pour l'Office divin se manifeste aussi le désir d'une célébration plus vraie. C'est pour répondre à ce besoin que l'Union des Supérieurs majeurs de France et le Centre National de Pastorale Liturgique ont organisé à Angers une session. Le présent volume en publie les exposés.

Paul LEBEAU, S. J.

Jean Daniélou

Coll. *Théologiens et Spirituels contemporains*, 4. 160 pp.

En dégagant les lignes de forces d'une œuvre et d'une pensée, ce volume constitue, en fait, une contribution à l'histoire de la théologie catholique en France depuis plus d'un quart de siècle. A noter que le P. Daniélou fut expert au Concile et contribua largement à l'élaboration de certains textes.

Joseph ROUSSELOT

aux
Editions

L'enfance et ses enigmes

Médiation sur la « fonction-enfance »

Coll. *L'Eglise et l'enfant*, 5. 184 pp.

L'Auteur nous dit, sans prétention intellectuelle, ce qu'il pense de ce monde de l'enfance. A travers la fonction-enfance d'Adam, en passant par les univers de l'enfant, ses premières socialisations, l'enfance accomplie, l'A. nous conduit à l'enfance d'aujourd'hui dans ses rapports avec la foi.

Etre Père aujourd'hui

La crise de la paternité

En collaboration

Coll. *Cahiers d'éducateurs*, 6. 172 pp.

La crise de la paternité ne signifie pas la mort de la paternité. La paternité a changé. Encore faut-il mesurer le changement avant de chercher à inventer une nouvelle figure du père. Ce cahier s'y essaie en se plaçant successivement à plusieurs points de vue (histoire, philosophie, expérience, éducateurs, théologie...)

DESCLÉE DE BROUWER

la **vie** des communautés religieuses

5750, boulevard ROSEMONT

MONTREAL 36, Qué., Canada

FRAIS DE RETOUR GARANTIS

PORT PAYÉ À BEAUDEVILLE

SOEURS DE STE-ANNE
COLLEGE STE-ANNE
1250 ST-JOSEPH
LACHINE M-17

LE MINISTÈRE DES POSTES À OTTAWA A AUTORISÉ L'AFFRANCHISSEMENT EN NUMÉRAIRE
ET L'ENVOI COMME OBJET DE LA DEUXIÈME CLASSE DE LA PRÉSENTE PUBLICATION